



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Transfert de lynx des Alpes vers le Jura vaudois et demande de modifications du "concept lynx"**

**Les populations de lynx sont en augmentation dans les Alpes, alors que les effectifs de chevreuils et de chamois ont atteint un niveau très faible. Afin de réduire ce déséquilibre, le Canton de Vaud transférera des lynx des Alpes vers le Jura vaudois. Cette intervention est réalisée en accord avec le Conseil fédéral et les cantons concernés. En parallèle, le Conseil d'Etat réclame avec d'autres cantons la modification du "concept lynx" en vue de donner plus de compétences aux cantons.**

Un monitoring intensif du lynx est conduit à l'aide de pièges photographiques au nord-ouest des Alpes. Dans les deux régions prospectées qui s'étendent de Lucerne aux Alpes vaudoises, les effectifs de lynx s'accroissent. Au total, les 965 km<sup>2</sup> compris entre le lac de Thoune et le Léman héberge une population de lynx minimale de 28 individus. Cela correspond à une densité élevée, de l'ordre de 1.44 lynx par 100 km<sup>2</sup>. A elles seules, les Alpes vaudoises abritent au moins onze lynx adultes et subadultes, soit un lynx pour 40 km<sup>2</sup>, densité largement supérieure à la moyenne admise.

Les populations de chevreuils des Alpes vaudoises demeurent très faibles, celles du chamois sont encore plus inquiétantes, avec une diminution prononcée dans deux districts francs fédéraux sur trois. Ainsi, le district franc fédéral du Muveran a vu ses effectifs de chamois diminuer de moitié en l'espace de 15 ans alors qu'une faible pression de chasse était appliquée. En dehors des réserves, une forte diminution du nombre de chamois abattus est également notée.

La Confédération a reconnu ces faits et a donné son accord pour transférer cinq lynx, entre 2006 et 2008, depuis les Alpes vers le Jura vaudois afin de remplacer les individus découverts péris ces trois dernières années. Ceci devrait permettre de stabiliser cette population, tout en accroissant sa diversité génétique.

Dans l'éventualité où les captures ne se concrétiseraient pas rapidement, ou dans le cas où cette mesure ne serait pas suffisante pour gérer la population de lynx des Alpes, le canton de Vaud sollicitera des autorisations de tir telles que prévues par le Concept Lynx Suisse.

D'autre part, les cantons concernés saisissent l'autorité fédérale afin de transformer l'actuel concept de protection lourd et inadapté en un concept de gestion donnant plus de compétences aux cantons et plus apte à assurer un équilibre entre espèces et à prévenir le braconnage.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 juillet 2006

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DSE, Charles-Louis RoCHAT, conseiller d'Etat, 021 316 45 00 Sébastien Sachot, conservateur de la faune, 021 694 82 00, natel 079 237 42 52